

	<b>Conseil du 7 juillet 2017</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction des espaces verts</b>	<b>N° 2017-462</b>

---

**Projet apicole de Bordeaux Métropole - Travaux de la Miellerie collective de Bordeaux Métropole -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a souligné depuis 2010 l'enjeu des lois Grenelle afin de préserver et valoriser les espaces naturels et la biodiversité. Elle a notamment développé différentes actions en faveur de l'abeille et des insectes pollinisateurs dans le cadre du « projet apicole de Bordeaux Métropole ».

Ce projet s'organise autour de 4 axes :

- favoriser l'accueil d'apiculteurs professionnels et amateurs sur le territoire communautaire,
- sensibiliser et communiquer sur l'abeille et les insectes pollinisateurs,
- protéger les abeilles et les insectes pollinisateurs
- développer des projets culturels en lien avec l'apiculture

Bordeaux Métropole, associée à la ville d'Eysines, a proposé aux habitants du territoire de réfléchir sur un projet collectif de miellerie. Une miellerie est un bâtiment dans lequel un apiculteur réalise l'extraction du miel en suivant différentes étapes (désoperculer des cadres avec couteau et peigne, centrifuger les cadres pour récolter le miel, filtrer le miel).

Outre la mise à disposition de matériel dans une miellerie collective, le projet permettra de confirmer et d'initier de nouvelles vocations chez certains citoyens mais aussi de contribuer à développer la présence de ruches dans les jardins et à généraliser les bonnes pratiques en faveur des insectes pollinisateurs.

### **1 - Les grandes étapes du projet de miellerie collective**

Le 13 décembre 2014, les habitants de la Métropole ont été invités par M. Noël Mamère, vice-président à la nature, à participer à la première réunion de co-construction de la miellerie. Madame Bost, maire d'Eysines, a accueilli cette rencontre qui a rassemblé plus de 80 personnes. Elle a par ailleurs annoncé, si le projet se confirmait, le soutien financier que la ville apporterait à la rénovation d'un local en miellerie, mis à la disposition de l'association.

L'intérêt suscité par le projet a permis de témoigner de la volonté des habitants de se fédérer autour de la Miellerie et plus généralement autour des questions de biodiversité en lien avec les abeilles et les insectes.

Deux autres réunions publiques se sont ensuite tenues les 31 janvier et le 26 avril 2015. Les participants ont fait le choix de se constituer en association. Ils ont également amorcé le travail sur les statuts et les objectifs de l'association : la mise à disposition du matériel d'extraction est un point fort, mais les habitants veulent aussi pouvoir profiter de l'association pour échanger des savoir-faire sur la biodiversité, le jardinage naturel, les insectes etc... Les participants sont intéressés pour apprendre l'apiculture mais ne possèdent pas forcément de ruches.

Le 15 juillet 2015, une réunion des habitants de la Métropole intéressés par le projet a permis la création de l'association « la miellerie collective de Bordeaux Métropole ». Le Conseil d'administration et le Bureau de l'association ont été définis. Les statuts ont été enregistrés en Préfecture le 16 septembre 2015.

Aujourd'hui, l'association compte 20 membres actifs qui participent à des actions de sensibilisation et d'animation auprès de différents publics (écoles, grand public, patients d'hôpital notamment).

## **2 - Adhésion de Bordeaux Métropole à l'association**

Les statuts de l'association prévoient un collège des collectivités, dans lequel Bordeaux Métropole et les villes peuvent s'inscrire. Ce collège permettra à Bordeaux Métropole d'être un membre d'honneur : la cotisation est gratuite et la Métropole a une voix pour les votes en Assemblée générale. Les statuts prévoient que la Métropole peut être représentée par un élu ou un agent et peut, si elle le souhaite, intégrer le Conseil d'administration.

## **3 - L'accueil de l'association dans un local adapté – réalisation de travaux**

Bordeaux Métropole est propriétaire d'une parcelle bâtie, 12 rue de la gare, à Eysines. Cette parcelle accueille l'ancienne gare d'Eysines, ainsi qu'un garage d'environ 40 m<sup>2</sup>.

En 2010, Bordeaux Métropole a mis à disposition de la ville d'Eysines ce bien dans le cadre d'une convention d'occupation transitoire et d'un avenant (7 avril 2010 et 8 mars 2013, en annexe).

Le garage, après travaux et changement d'affectation, pourra accueillir la miellerie.

La Métropole et la ville d'Eysines ont inscrit le coût des travaux dans le cadre des contrats de co-développement 2015-2017 (fiche action n° C031620031).

Le projet de la miellerie a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « 500 territoires à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat ». La Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est co-financier à hauteur de 65 600 €.

Le budget prévisionnel est le suivant :

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX (€)</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Études préalables	2 518 €	État : DREAL (55%)	65 600 €
Intervenants	4 381 €	Bordeaux Métropole (22,5%)	26 800 €
Branchements	15 973 €	ville d'Eysines (22,5%)	26 800 €
Travaux	86 186 €		
Aléas	10 142 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>119 200 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>119 200 €</b>

Bordeaux Métropole va conduire les travaux en tant que maître d'ouvrage et va solliciter de la ville d'Eysines le versement un fonds de concours.

#### **4 - La mise à disposition du matériel d'extraction**

La Métropole est propriétaire du matériel d'extraction nécessaire au bon fonctionnement de la miellerie (bacs à désoperculer, couteaux, peignes, extracteurs électrique et manuel, filtres). Il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition gratuite du matériel entre Bordeaux Métropole et l'association pour une durée de 7 ans.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
**VU** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE** la politique nature est pour Bordeaux Métropole une politique stratégique lui permettant de préserver et de valoriser la nature et la biodiversité, ainsi que de reconquérir la nature en ville.

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'association et à désigner un représentant de Bordeaux Métropole, élu ou agent, pour participer aux assemblées générales,

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer les documents relatifs aux travaux de la miellerie,

**Article 3 :** d'autoriser le Président à solliciter la ville d'Eysines pour le co-financement des travaux dans le cadre d'un versement de fonds de concours inscrit au contrat de co-développement 2015-2017 (fiche action n° C031620031),

**Article 4 :** d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du matériel apicole à l'association.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>14 SEPTEMBRE 2017</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>14 SEPTEMBRE 2017</b>	